

Mali Ole Kaunga
David N. Silakan

Évènements en 2020

Le COVID-19 et son impact sur les Peuples Autochtones du Kénya

Le COVID-19 a représenté une nouvelle menace pour la santé et la survie des Peuples Autochtones du Kénya.

Le pays n'était pas prêt à gérer cette crise en termes d'allocation de ressources et de personnels, mais aussi pour générer une prise de conscience de l'existence du virus. En raison de l'éloignement et de l'étendue des régions habitées par les Peuples Autochtones, leur accès aux services de santé ne fut pas adapté, les plaçant dans la catégorie des plus « vulnérables » en matière de santé.

L'interaction entre les Peuples Autochtones et les autres communautés ainsi que l'échange des denrées et des services furent sérieusement touchés en raison de la fermeture des marchés et des règles rigoureuses en matière de couvre-feu.

Les revenus que les Peuples Autochtones tirent essentiellement du commerce de bétail, de la vente du miel ainsi que d'autres produits, ont rapidement chuté. L'interruption de l'échange des biens et des services, en raison de la clôture des marchés, a accru l'insécurité alimentaire des Peuples Autochtones, dans la mesure où ils ne pouvaient plus se procurer des denrées alimentaires alternatives telles que les céréales, qu'ils achètent habituellement les jours de marché.

Bien que les ventes de bétail intercommunales n'aient guère cessé de fonctionner, les prix pratiqués ont connu une baisse sensible tandis que les animaux étaient échangés à l'entrée des fermes au lieu de l'être sur les marchés¹.

Le COVID-19 a également eu un impact négatif sur les jeunes autochtones employés dans l'industrie touristique.

La plupart des investissements touristiques, des « conservations » et « sanctuaires » de la faune sauvage concernent les terres des Peuples Autochtones et des communautés locales, et le COVID-19 avec ses restrictions en matière de déplacements et ses fermetures, a conduit à la clôture des infrastructures touristiques.

Les guides « pasteurs experts » dépendant du tourisme concerné par la faune sauvage, ont perdu le lien avec leurs modes de vie traditionnels, et par conséquent se sont retrouvés sans alternative d'aucune sorte.

Le Ministère de la Santé a mis sur pied une stratégie destinée à produire des statistiques nationales sur l'état de l'épidémie de COVID-19. Celles-ci mentionnent des données quant aux Comtés, mais aucune donnée spécifique sur les Peuples Autochtones.

Les rapports épidémiologiques révèlent que de mars 2020 à la fin de l'année, le nombre de cas de personnes infectées confirmées, au sein d'un panel de Comtés septentrionaux, fut de : 1025 à Laikipia ; 160 à Samburu ; 225 à Isiolo ; 151 à Marsabit ; et 958 à Turkana³.

En raison d'un manque d'équipements pour les tests et de l'éloignement géographique des régions où vivent les Peuples Autochtones, peu de cas de COVID-19 ont été signalés parmi eux.

Le COVID-19 a aussi offert quelques opportunités pour remettre au goût du jour la médecine traditionnelle au plan de la prévention. Il a également conduit à certaines innovations parmi les communautés Autochtones – pour qui l'eau est une rareté - de telle sorte à être en conformité avec les recommandations relatives au lavage des mains, notamment en convertissant des conteneurs de cinq litres en structures prêtes à l'emploi parcimonieux de l'eau grâce à un dispositif agrémenté d'un levier que l'on presse avec le pied⁴.

D'autre part, les mesures restrictives au nom du COVID-19 ont conduit à des violations des droits de l'homme et à des violences de la part des forces de sécurité, ainsi qu'à une augmentation des crimes, des homicides, des violences entre sexes, des femmes battues, des viols, des grossesses chez les jeunes écolières, de l'abandon de l'école parmi les jeunes, mais également à une chute drastique des moyens de subsistance et à un accroissement du nombre des sans emploi.

Une multitude de « blessures » sont désormais à panser.

Le gouvernement Kényan a mis sur pied une stratégie COVID-19 de redressement économique, et avant celle-ci, avait-il insisté auprès des bailleurs de fonds pour qu'ils accordent des conditions telles que l'extension des périodes de recouvrement des prêts, évitant ainsi l'écroulement de l'économie. Des subventions ont été disposées, mais, malheureusement, les conditions pour les obtenir furent trop rigoureuses, et les Peuples Autochtones ont été dans l'incapacité de les remplir, dans la mesure en particulier où toute assistance financière, par le biais d'arrangements collatéraux, n'est guère faisable lorsqu'elle repose sur des terres communautaires qui sont exploitées collectivement.

En raison du COVID-19, les autorités ont interdit la tenue des cérémonies traditionnelles liées aux rites de passage des garçons au sein des communautés pastorales. Une telle interdiction n'a jamais été vu auparavant, et a conduit les anciens à faire pression sur le gouvernement afin qu'il autorise malgré tout leur tenue, tout en assurant observer les recommandations liées au COVID-19, et en acceptant de raccourcir leur durée.

Un tel dialogue fut notamment instauré dans le Comté de Samburu, où les autorités de gouvernement local ont accepté les propositions des anciens, incluant la bonne observance des recommandations liées au COVID-19 et des procédures d'hygiène.

L'organisation pastorale IMPACT (*The Indigenous Movement for Peace Advancement and Conflict Transformation*) a été très active dans l'assistance autour du COVID-19, en particulier en informant les populations grâce à des radios locales en langue vernaculaire, à des chants dédiés et à des véhicules équipés de haut-parleurs. Elle a également procuré de la nourriture et des équipements de protection individuelle (PPE)⁵.

La question des Forêts

Le Kenya possède toute une palette de lois et de politiques (18 au total) qui traitent de la gestion des forêts⁶, se chevauchant et nécessitant par conséquent une grande harmonisation. L'absence de clarté des rôles et des responsabilités a exacerbé les violations en cours des droits de l'homme à l'encontre des communautés forestières s'identifiant aux forêts qu'elles habitent et les considérant comme étant leurs terres communautaires, mais dont les droits fonciers ne sont guère reconnus.

En 2020, l'action Maintenant pour les Terres Communautaires (CLAN), un réseau composé de communautés rurales locales (CBO) et d'associations (NGO), a fait pression pour que l'on reconnaisse les communautés forestières, et a mis au défi l'Esquisse de Politique Nationale des Forêts, tel que mentionné au paragraphe 4 de la section 4.2. Il a également contesté le harcèlement ininterrompu des peuples Ogiek et Sengwer, ainsi que la destruction de 300 maisons Ogiek dans la forêt de Mau, et de 28 maisons Sengwer⁷ dans la forêt d'Embobut.

L'usage de la force et le recours à des brutalités disproportionnées par les officiers en charge du Service Kényan des Forêts (KFS), incluant des meurtres parmi les Communautés Forestières, ont été monnaie courante dans le but de les chasser de leurs forêts au motif infondé que les activités de ces communautés seraient illégales.

En raison des défis juridiques en cours affectant le KFS à l'échelon des Cours locales, régionales et internationales, il est absolument nécessaire d'examiner attentivement les déclarations inhérentes à ses politiques extrêmement problématiques et qui posent question, affectant les communautés forestières autochtones, entre autres, celle-ci : « trois des cinq principaux bassins versants du Kenya abritent des Peuples Autochtones. Parmi ceux-ci, figurent les Ogiek (Mont Elgon et Mau) et les Sengwer, sur les Collines de Cherengani.

Leur mode de vie traditionnel a changé, et leurs activités économiques incluent désormais de l'élevage de l'agriculture, incompatibles avec la conservation de la forêt. De telles activités ont compromis l'intégrité des écosystèmes forestiers et tout ce qu'ils leur procurent, en particulier en aval »¹⁰.

Si de telles assertions ne sont pas examinées avec minutie, et si l'on continue de ne pas reconnaître le rôle crucial de ces communautés forestières autochtones avec sous-jacent leur statut de gardiens naturels et de propriétaires de la forêt, alors, il est à craindre que le secteur des forêts versera dans une gouvernance pyramidale essentiellement basée sur des mécanismes de commandement et de contrôle.

La CLAN a organisé des événements Zoom, de concert avec la communauté internationale, et a permis aux leaders des communautés autochtones d'y participer et d'adresser un communiqué, qui a été partagé avec les autorités compétentes, pour mettre en lumière le traitement inique et les violations des droits de l'homme infligés aux communautés forestières. Le communiqué a également demandé qu'il soit mis fin à la perte ininterrompue des zones boisées et des forêts situées sur leurs terres communautaires qui n'ont pas de titre de propriété, incluant leur reconnaissance en tant que Forêts Publiques. Le communiqué a aussi mis l'accent sur le fait que l'Esquisse de Politique Nationale des Forêts devrait explicitement promettre que les acteurs étatiques apporteront assistance à toute communauté forestière résidant sur une terre communautaire afin de placer ses ressources existantes (zones boisées perdues et forêts inscrites dans le périmètre des terres communautaires sans titre foncier) sous la protection accrue des Forêts Communautaires¹¹.

Les nouveaux défis des Terres Communautaires : un état des lieux en progrès

La sécurisation des terres communautaires a fait une véritable percée grâce à l'élan soutenu vers une prise en charge autonome parmi les communautés pastorales, au sein de l'ancienne structure des ranchs collectifs. Ces dernières ont en effet été en première ligne, en quête d'application de la Loi relative aux Terres Communautaires de 2016, mobilisant leurs ressources, organisant des réunions et frappant à la porte du Ministre des Terres. L'étape qui a redonné l'espoir d'une quelconque possibilité d'application de la Loi, fut atteinte lorsque trois communautés pastorales sont parvenues à faire enregistrer leurs terres communautaires et à acquérir des titres fonciers avant la fin de 2020. Ces communautés sont les Ingwesi et les Musul, dans le Sous-Comté de Laikipia-Nord (avec une sécurité enregistrée de 12.000 ha pour plus de 20.000 personnes) et les Olkerin, dans le Comté de Kajiado (5.000 ha enregistrés pour 3.000 personnes).

Le retard pris par le gouvernement pour endosser ses rôles et responsabilités dans la mise en œuvre de la Loi Foncière Communautaire, s'est donc transformée en une magnifique opportunité pour les organisations pastorales bien décidées à poursuivre leur détermination à trouver de nouvelles voies susceptibles d'accélérer l'application de la Loi, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelon des Comtés et de leurs gouvernements locaux.

La révision constitutionnelle en cours

L'Initiative pour Bâtir des Ponts (*Building Bridges Initiative* - BBI) a vu le jour en vue de mettre sur pied une révision nationale de la Constitution, à propos de laquelle une commission a été instituée afin de collecter les points de vue du public et parvenir à des recommandations qui devront aboutir à un référendum.

Un rapport a été rendu au Président en 2020, et est actuellement soumis à l'échelon des Comtés. Le Groupe Parlementaire des Pasteurs et le Conseil de Développement des Délimitations des Comtés, ont demandé à être entendus par l'équipe de Campagne du BBI, et à ce que leurs points de vue soient incorporés dans le rapport final.

Les principales demandes des pasteurs et des Peuples Autochtones concernent l'équité en matière d'allocation des ressources; de représentation; d'égalité des sexes; de participation des personnes handicapées; et enfin de préservation des terres communautaires.

A propos de ceci, ils ont insisté sur le fait que le pastoralisme est le mode vie le plus efficace en zones arides, et qu'en conséquence, les terres pastorales doivent être impérativement reconnues par le gouvernement et les initiateurs de projets, en tant que facteur clé de la production et le plus approprié des modes d'exploitation foncière, également en tant que secteur majeur de l'économie nationale et des modes de vie du Kenya.

Notes and références

1. National Drought Management Authority (NDMA). "Marsabit County, Drought Early Warning Bulletin for May 2020." May, 2020, p.10. <https://www.ndma.go.ke/index.php/resource-center/send/14-marsabit/5644-marsabit-may-2020>
2. Northern Rangelands Trust (NRT). "The community-level impact of COVID-19 in northern and coastal Kenya - insights from NRT." 2021. <https://www.nrt-kenya.org/covid19-impact>
3. Statista. "Cumulative number of confirmed coronavirus (COVID-19) cases in Kenya as of February 16, 2021, by county." Kenya, 2021. <https://www.statista.com/statistics/1136519/cumulative-coronavirus-cases-in-kenya-by-county/>
4. Send a Cow. "Tip Tap." 2021. <https://sendacow.org/us/product-us/tip-tap-2/>
5. "Covid-19 IMPACT RAPID RESPONSE report for Samburu East Constituency and part of Mukogodo East Ward, 27 April." July, 2020, p.2. Unpublished report.
6. Republic of Kenya, Ministry of Environment and Forestry. "Draft National Forest Policy, 2020." 19 May 2020, pp.13-14. <http://www.environment.go.ke/wp-content/uploads/2020/06/Draft-Forest-Policy-19May-2020-.pdf>
7. Kenrick, Justin. "Sengwer call for end to human rights violations by Kenyan authorities following burning of 28 homes." Forest Peoples Programme, 14 July 2020. <https://www.forestpeoples.org/en/sengwer-call-for-end-human-rights-violations-kenyan-authorities-after-burning-of-28-homes>
8. Community Land Action Now (CLAN). "Kenyan Report illegal Evictions during Covid-19." CLAN Press release, 23 July 2020, p.1. https://www.forestpeoples.org/sites/default/files/documents/2020.07.23%20CLAN%20Press%20Statement_FINAL_.pdf
9. Forestry Society of Kenya. "Forestry Professionals Comments on the Draft National Forest Policy 2020." Section 2.12 on Indigenous and Local communities in the Draft National Forest Policy. July 2020. <http://fsk.or.ke/2020/07/forestry-professionals-comments-on-the-draft-national-forest-policy-2020/>

10. Republic of Kenya, Ministry of Environment and Forestry. "Draft National Forest Policy, 2020." 19 May 2020, Section 2,12.1. <http://www.environment.go.ke/wp-content/uploads/2020/06/Draft-Forest-Policy-19May-2020-.pdf>
11. Community Land Action Now (CLAN). "Draft CLAN submission on Forest Policy to the Committee Ministry of Environment and Forestry." July 2020. Unpublished report.
12. Cheruyot, Kevin. "Pastoralists Parliamentary Group wants their views to be integrated in BBI report." The STAR, 3 November 2020. <https://www.the-Star.co.ke>

Mali Ole Kaunga est un Laikipiak Maasai et un expert des peuples autochtones avec un intérêt clé pour les droits fonciers, l'impact des investissements/entreprises sur les peuples autochtones, et le renforcement des actions/mouvements collectifs et le renforcement des capacités autour des ressources naturelles. Il est le fondateur et directeur d'IMPACT (Mouvement autochtone pour l'avancement de la paix et la transformation des conflits – www.impactkenya.org) et animateur de PARAN (Alliance des pasteurs pour la résilience et l'adaptation à travers les nations) Contact : Olekaunga@gmail.com.

David N. Silakan, le coordinateur de l'alliance PARAN, a contribué à cet article.

Source : IWGIA *The Indigenous World* 2021

Traduction pour le GITPA par **Xavier Péron**, membre du groupe d'experts du GITPA pour l'Afrique et de son Conseil consultatif